



## Preuve de l'abus de faiblesse

Par **Pat 86**, le **19/07/2021** à **16:49**

Bonjour, comment réunir des preuves de suspicion d'abus de faiblesse sans possibilité d'accès aux différents documents bancaires et autres ? Ceci concerne mes parents âgés de 83 et 86 ans, mon père étant atteint de la maladie d'Alzheimer et ma mère ne voulant pas me montrer ses papiers administratifs gérés en grande partie par ma sœur avec qui je suis en froid et que je soupçonne de nous tenir à l'écart, mon frère et moi.

Merci de votre réponse et de peut-être m'indiquer les démarches à suivre.

Par **youris**, le **19/07/2021** à **17:13**

bonjour,

votre mère a tout à fait le droit de faire gérer ses affaires par un de ses enfants, sans vouloir que d'autres enfants s'en mêlent sauf si bien sûr votre mère n'a plus toute sa tête, ce qui ne semble pas être le cas.

salutations

Par **Pat 86**, le **19/07/2021** à **21:37**

Bien sûr qu'elle en a le droit, d'où ma question, si elle est victime d'abus de faiblesse, ses autres enfants ne peuvent donc pas intervenir ? Ma mère vient de subir une grave intervention chirurgicale et elle me semble très fragilisée, elle a notamment des pertes de mémoire, qu'elle avait déjà un peu avant son opération mais qui se multiplient.

Cordialement,